

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES

LE D. E. C. R. E. T. N° 75/347 du 31.7.75

portant nomination de M. MADZENGUE-YOUNOUS,
Administrateur des SAF aux fonctions de
Directeur par intérim des Etudes et de la
Coordination des Programmes.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN,

Vu la Constitution du 24 Juin 1973 ;

Vu la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut
général des Fonctionnaires des cadres de la République
Populaire du Congo ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la
République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la
République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 75/305 du 24 Juin 1975 portant attri-
bution et organisation du Ministère du Plan ;

Vu le décret n° 75/143 du 20 Mars 1975 fixant les
indemnités de fonction allouées aux titulaires de certains
postes administratifs ;

Vu le décret n° 75/20 du 8 Janvier 1975 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan ;

Vu le décret n° 75/21 du 9 Janvier 1975 fixant la
Composition des membres du Gouvernement de la République
Populaire du Congo ;

Le Conseil des Ministres entendu :

...../.....

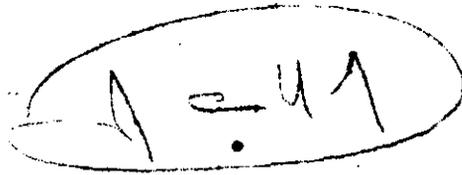
DECRETE :

Article 1er.- Monsieur MADZENGUE-YOUNOUS, Administrateur stagiaire des SAF de 2ème échelon en service au Commissariat Général au Plan est nommé Directeur par intérim des Etudes et de la Coordination des Programmes en remplacement de M. DIOP MAMADOU, bénéficiaire d'un stage de perfectionnement.

Article 2.- L'intéressé percevra les indemnités prévues par le décret n° 75/143 du 20 Mars 1975.

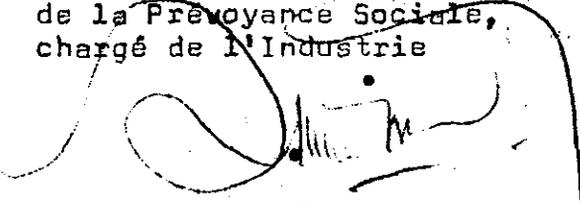
Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Brazzaville, le 31 JUILLET 1975



Henri LOPES :

Par le Premier Ministre,
Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,
chargé de l'Industrie



Alexandre DENGUET :

Le Ministre des Finances



Saturnin OKABE